

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 16 mars 2021

Délibération
n°30-2021
Point 4.9.8.2

Point 4.9.8.2 de l'ordre du jour
Tarifs 2021/2022 Sciences Po Strasbourg

EXPOSE DES MOTIFS :

La grille tarifaire 2021/2022 reprend à l'identique les tarifs pratiqués par Sciences po Strasbourg en 2020/2021, à l'exception :

Les modifications proposées par rapport aux tarifs 2019/2020 sont les suivantes :

- Alignement du tarif du concours spécial d'entrée du réseau des Sciences Po en 2ème année sur le tarif du concours d'entrée de 1ère année du fait de l'alignement des épreuves
- Extension de la possibilité d'accorder une exonération jusqu'à 100% sur demande auprès du Comité de direction de Sciences po Strasbourg, aux tarifs associés aux étudiants visiteurs hors-échanges (free movers et CES)

- Date de validation par le conseil de composante : 9/12/2020
- Présentation des annexes : Grille tarifaire, règlement du concours 2A

Le 26 janvier 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour (unanimité).

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2021/2022 Sciences Po Strasbourg.

Résultat du vote :

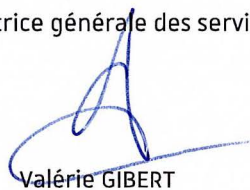
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	4

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1^{er} avril 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Désignation		Type de facturation	PU HT Maximum	Taux de remise maximum Exonérations	Taux de TVA	propositions modifications pour 2021 & 21/22
I - FORMATIONS						
Diplôme de Sciences Po Strasbourg						
Année	RGB/PART (avis imposition N-1)					
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	Boursiers		0 €	(1) Exonération jusqu'à 100% sur demande: examen d'un dossier par le Comité de Direction de Sciences Po Strasbourg	0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	inférieur à 13 000 €		200 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 13 001 € à 14 500 €		300 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 14 501 € à 16 000 €		400 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 16 001 € à 17 000 €		500 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 17 001 € à 18 500 €		600 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 18 501 € à 19 500 €		800 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 19 501 € à 20 500 €		900 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 20 501 € à 22 000 €		1 000 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 22 001 € à 23 500 €		1 100 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 23 501 € à 25 000 €		1 200 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 25 001 € à 27 000 €		1 300 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 27 001 € à 33 000 €		1 500 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 33 001 € à 38 000 €		1 900 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	de 38 001 € à 47 000 €		2 300 €		0%	
1, 2, 4, 5 (hors mutualisation)	supérieur à 47 001 €		3 000 €		0%	
5	en mutualisation		0 €		0%	
1, 2, 3, 4, 5	en césure		0 €		0%	
3	Boursiers		0 €		0%	
3	inférieur à 13 000 €		0 €		0%	
3	de 13 001 € à 14 500 €		0 €	0%		
3	de 14 501 € à 16 000 €		0 €	0%		
3	de 16 001 € à 17 000 €		100 €	0%		
3	de 17 001 € à 18 500 €		200 €	0%		
3	de 18 501 € à 19 500 €		600 €	0%		
3	de 19 501 € à 20 500 €		700 €	0%		
3	de 20 501 € à 22 000 €		800 €	0%		
3	de 22 001 € à 23 500 €		900 €	0%		
3	de 23 501 € à 25 000 €		1 000 €	0%		
3	de 25 001 € à 27 000 €		1 100 €	0%		
3	de 27 001 € à 33 000 €		1 300 €	0%		
3	de 33 001 € à 38 000 €		1 700 €	0%		
3	de 38 001 € à 47 000 €		2 100 €	0%		
3	supérieur à 47 001 €		2 800 €	0%		
Etudiants visiteurs hors-échange (free movers)	forfait semestriel		1 200 €	(1)	0%	extension possibilité exonération
Diplômes d'Université						
Prép'ENA/INET	Etudiant hors diplôme Sciences Po Strasbourg		400 €	0%	0%	
Prép'ENA/INET	Etudiant du diplôme Sciences Po Strasbourg		0 €	0%	0%	
Prép'ENA/INET	Etudiant interne ou 3ème concours		0 €	0%	0%	
Prép'ENA/INET	en césure		0 €	0%	0%	
Classe préparatoire intégrée de l'ENA			0 €	0%	0%	
Certificate of European Studies	Etudiants hors échange		1 200 €	(1)	0%	extension possibilité exonération
Certificate of European Studies	Etudiants en échange		0 €	0%	0%	
FRAIS DE CANDIDATURE						
Prép'ENA/INET	Etudiant hors diplôme Sciences Po Strasbourg		30 €	0%	0%	
Prép'ENA/INET	Etudiant du diplôme Sciences Po Strasbourg		0 €	0%	0%	
CONCOURS						
Concours d'entrée en 1ère année - édition 2021	non boursier		180 €	0%	0%	
Concours d'entrée en 1ère année - édition 2021	boursier		60 €	0%	0%	
Concours d'entrée en 2ème année - édition 2021	non boursier		180 €	0%	0%	concours exceptionnel en 2021
Concours d'entrée en 2ème année - édition 2021	boursier		60 €	0%	0%	concours exceptionnel en 2021
Concours d'entrée en 4ème année /par candidature dans une filière - édition 2021	non boursier		100 €	0%	0%	
Concours d'entrée en 4ème année/par candidature dans une filière - édition 2021	boursier		30 €	0%	0%	
II - PRESTATIONS DE SERVICE						
INSERTIONS PUBLICITAIRES						
Agenda 2 ^{ème} de couverture		Externe	3 500 €	75%	20%	
Agenda 2 ^{ème} de couverture		Interne	3 500 €	75%	0%	
Agenda 3 ^{ème} de couverture		Externe	2 000 €	75%	20%	
Agenda 3 ^{ème} de couverture		Interne	2 000 €	75%	0%	
Agenda demi-page		Externe	1 000 €	75%	20%	
Agenda demi-page		Interne	1 000 €	75%	0%	
LOCAUX						
Location amphithéâtre de 300 places	1/2 journée	Externe	390 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 300 places	Journée	Externe	780 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 200 places	1/2 journée	Externe	260 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 200 places	Journée	Externe	520 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 100 places	1/2 journée	Externe	130 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 100 places	Journée	Externe	260 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 80 places	1/2 journée	Externe	110 €	25%	20%	
Location amphithéâtre de 80 places	Journée	Externe	220 €	25%	20%	
Location salon de travail de 8 personnes, non équipé	1/2 journée	Externe	75 €	25%	20%	
Location salon de travail de 8 personnes, non équipé	Journée	Externe	150 €	25%	20%	
Location salon de travail de 8 personnes équipement médiascape	1/2 journée	Externe	150 €	25%	20%	
Location salon de travail de 8 personnes équipement médiascape	Journée	Externe	300 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 50 places	1/2 journée	Externe	130 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 50 places	Journée	Externe	260 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 40 places	1/2 journée	Externe	105 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 40 places	Journée	Externe	210 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 35 places	1/2 journée	Externe	93 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 35 places	Journée	Externe	185 €	25%	20%	

Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 30 places	1/2 journée	Externe	80 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 30 places	Journée	Externe	160 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 25 places	1/2 journée	Externe	68 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 25 places	Journée	Externe	135 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 20 places	1/2 journée	Externe	55 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 20 places	Journée	Externe	110 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 15 places	1/2 journée	Externe	43 €	25%	20%	
Location salle banalisée + équipement audiovisuel - 15 places	Journée	Externe	85 €	25%	20%	
Location salle de TP informatique (20 poste) / formation	1/2 journée	Externe	325 €	25%	20%	
Location salle de TP informatique (20 poste) / formation	Journée	Externe	650 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 70 places	1/2 journée	Externe	210 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 70 places	Journée	Externe	420 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 50 places	1/2 journée	Externe	150 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 50 places	Journée	Externe	300 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 20 places	1/2 journée	Externe	60 €	25%	20%	
Location salle de réunions / conseils - 20 places	Journée	Externe	120 €	25%	20%	
Location hall d'accueil	1/2 journée	Externe	300 €	25%	20%	
Location hall d'accueil	Journée	Externe	600 €	25%	20%	



CC2A EXCEPTIONNEL 2021

REGLEMENT 2021 DU CONCOURS EXCEPTIONNEL COMMUN D'ENTREE EN DEUXIEME ANNEE Réseau ScPo

Samedi 24 avril 2021

1/ MODALITES

ARTICLE 1

- L'inscription au concours exceptionnel commun d'entrée en deuxième année et l'acceptation du bénéfice de ce concours passent par la plateforme commune du Réseau ScPo.
- Le concours concerne les 7 Sciences Po/Instituts d'Etudes Politiques membres du Réseau ScPo (Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse).
- La présidence de ce concours commun d'entrée 2021 est assurée par le Directeur de Sciences Po Toulouse, Olivier Brossard, ou son représentant.
- Le concours exceptionnel commun d'entrée en deuxième année est ouvert aux titulaires du baccalauréat (ou équivalent : diplômes étrangers et DAEU) de l'année 2019 qui s'étaient inscrits via Parcoursup au concours commun du Réseau ScPo en 2020, qui avaient confirmé leur vœu avant le 2 avril 2020 et qui sont en cours d'obtention ou justifient de la détention de 60 crédits ECTS équivalents à une première année d'études post-bac.
- Les étudiants inscrits dans un des 7 établissements en 2020-2021 ne sont pas admis à concourir.
- La candidate, Le candidat admis(e) à intégrer un Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques devra justifier de la détention de 60 ECTS équivalents à une première année d'études post-bac au moment de son inscription administrative.

ARTICLE 2

- Les Directeurs/ la Directrice des Sciences Po/Instituts d'Etudes Politiques du Réseau ScPo fixent par arrêté, en 2020-2021, le nombre de places offertes pour cette voie exceptionnelle d'entrée dans chacun de leur établissement.
- Le nombre total de places proposées correspond à l'addition des places ouvertes par les 7 établissements.
- Les candidats classent obligatoirement, dans la perspective de leur admission sur liste principale ou de leur inscription sur liste complémentaire, tous les Instituts d'Etudes Politiques par ordre de préférence. Les lauréats sont admis dans un Institut d'Etudes Politiques en fonction de leur rang de classement, des capacités d'accueil et de leurs choix préférentiels.
- L'ensemble de la procédure d'admission est géré via l'application propre du réseau ScPo.

ARTICLE 3

- Les candidat(e)s s'inscrivent uniquement via la plateforme du Réseau ScPo dans les délais fixés. Aucune inscription n'est prise en compte après la date indiquée sur le site internet.
- Seules les données numériques enregistrées dans l'application du concours commun et dans Parcoursup 2020 font foi. Aucune autre donnée ne pourra être utilisée ou présentée par le candidat. En conséquence, il est fortement recommandé de vérifier systématiquement les données saisies par des connexions régulières

au dossier de candidature.

ARTICLE 4

- Les candidat(e)s doivent s'acquitter des frais d'inscription à ce concours commun exceptionnel d'un montant total de 180 €.
- Les frais d'inscription des candidat(e)s bénéficiaires d'une bourse de l'enseignement supérieur (bourses délivrées par le CROUS ou par le gouvernement français pour les candidats étrangers pour l'année en cours) sont de 60 €.
- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Ils sont dus, que les candidat(e)s participent ou non aux épreuves.
- Les modalités de paiement sont précisées sur la plateforme du Réseau ScPo.
- Seul(e)s les candidat(e)s ayant acquitté leurs droits seront admis à se présenter au concours.

ARTICLE 5

- Les épreuves sont communes (durée, coefficients, sujets). Elles se déroulent à l'écrit et sont notées sur 20.
 - Il n'y a pas de note éliminatoire.
 - Toute absence à l'une des trois épreuves écrites est éliminatoire.
 - La note 0/20 est attribuée au candidat qui ne compose pas dans la langue vivante choisie lors de l'inscription.
 - L'admission est prononcée sur la base de 3 notes et 8 coefficients, soit un maximum de 160 points.
 - Le concours d'entrée est organisé sur une journée et comporte trois épreuves :
1. Une épreuve écrite de questions contemporaines sous la forme d'une dissertation avec deux sujets au choix, inspirés par deux thèmes rendus publics à la rentrée scolaire qui précède le concours (durée 3h, coefficient 3).
 2. Une épreuve écrite de langue vivante parmi les 4 langues suivantes : anglais, allemand, espagnol ou italien (durée 1h30, coefficient 2). L'épreuve est constituée de deux parties : essai et compréhension écrite.
 3. Une épreuve écrite d'histoire sous la forme d'une analyse de documents, guidée par une consigne (durée 2h, coefficient 3). Le programme est : **Puissances et conflits dans le monde depuis 1939.**

ARTICLE 6

- Un aménagement des épreuves pourra être accordé aux candidat(e)s après l'envoi d'un certificat médical délivré uniquement par un médecin désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- Pour obtenir ce certificat, les candidat(e)s élèves du second degré ou les élèves des classes préparatoires, effectuent une demande en ce sens auprès du médecin intervenant dans l'établissement fréquenté.
- Les candidat(e)s inscrits à l'université s'adressent au médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

ARTICLE 7

- La candidate, le candidat admis(e) à intégrer un Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques à l'issue des épreuves et qui renoncerait à s'inscrire ne peut pas garder le bénéfice de son concours d'entrée pour l'année suivante.

ARTICLE 8

Les candidat(e)s passent le concours, dans la mesure du possible, dans le centre d'examen le plus proche du lieu de résidence renseigné au moment de la pré-inscription.

- Les candidat(e)s de Guadeloupe, Martinique, Guyane, de La Réunion, de Polynésie Française et de Nouvelle-Calédonie passent le concours d'entrée sur place (respectivement à Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Cayenne, Saint Denis de la Réunion, Papeete et Nouméa).
- Sous réserve de la signature d'une convention entre le réseau et l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) des centres d'examen sont ouverts pour les candidat(e)s des lycées français de l'étranger et les candidats locaux. La liste de ces centres est accessible sur le site <http://www.reseau-scpo.fr/>.

2/ DEROULEMENT DES EPREUVES

ARTICLE 9

- Seul(e)s les candidat(e)s muni(e)s d'une pièce d'identité matérielle avec photo (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et de leur convocation peuvent accéder à la salle d'examen.
- Les supports numériques, type smartphone, présentant une photo d'une pièce d'identité et/ou de la convocation ne sont pas acceptés.

ARTICLE 10

- Avant de rejoindre leur place, les candidat(e)s se dessaisissent de tout livre, document ou objet non autorisé pendant le déroulement de l'épreuve.
- Pendant la durée des épreuves, les téléphones ou appareils électroniques à mémoire ou de communications électroniques sont interdits. Ils sont éteints et déposés à l'entrée de la salle.

ARTICLE 11

- Aucun(e) candidat(e) n'est autorisé(e) à pénétrer dans la salle d'examen une fois que le concours a débuté.

ARTICLE 12

Lors de la remise de leurs copies, les candidat(e)s signent obligatoirement la liste d'émargement. A défaut, elles ou ils seront considéré(e)s comme défaillant(e)s.

ARTICLE 13

- Les candidat(e)s qui souhaitent sortir temporairement de la salle ne peuvent le faire que séparément et accompagnés par un(e) surveillant(e). Aucune sortie n'est autorisée avant la fin de la première heure.
- Les candidat(e)s ne peuvent quitter définitivement la salle d'examen qu'une heure au plus tôt après le début de l'épreuve. Toute sortie est définitive.

ARTICLE 14

- Les copies sont obligatoirement remises au surveillant. Elles ne sont pas laissées sur les tables.
- Tout(e) candidat(e) présent(e) doit obligatoirement remettre une copie par épreuve, même s'il s'agit d'une copie blanche.

ARTICLE 15

- Une fois la durée autorisée pour l'épreuve écoulée, la candidate, le candidat doit obligatoirement remettre aussitôt sa copie, composée uniquement de la copie d'examen et des éventuels intercalaires. En cas de refus, la candidate, le candidat est considéré(e) comme n'ayant pas composé.

- Dès qu'elle ou il a rendu sa copie, la ou le candidat(e) n'est plus autorisé(e) à la consulter, ni à y insérer un document.

ARTICLE 16

- Il est interdit d'apposer un signe distinctif sur les copies. Les codes-barres fournis aux candidats le jour des épreuves sont obligatoirement collés sur la copie.
- En cas d'impossibilité d'identifier l'auteur de la copie (exemple: code-barres manquant), la note 0/20 est attribuée.

3/ ROLE ET COMPOSITION DU JURY

ARTICLE 17

- Le jury du concours commun est constitué des directeurs, directrice des IEP. Il est présidé par un des directeurs, directrice d'un des établissements.
En cas d'empêchement, un directeur, une directrice peut être représenté.e par le directeur, la directrice des études de son établissement ou toute personne qu'il aura désignée.
- Le jury définit les modalités, valide le choix des sujets du concours commun, arrête le classement des lauréats au concours d'entrée et proclame les résultats après délibération.

4/ DISCIPLINE

ARTICLE 18

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits sont saisis. Un procès-verbal est rédigé et signé par la candidate ou le candidat et la ou le surveillant. Si la candidate, le candidat refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal. Une procédure disciplinaire pourra être engagée par le Directeur du Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques auquel est rattaché le centre d'examen dans lequel la candidate, le candidat passe les épreuves, dans les conditions prévues par le code de l'éducation.
- Tout(e) candidat(e) perturbant le bon déroulement du concours d'entrée pourra être exclu(e) de la salle d'examen par les surveillant(e)s.
- Un procès-verbal est rédigé et signé par la, le candidat(e) et la, le surveillant(e). Si la, le candidat(e) refuse de signer, mention en est portée au procès-verbal. Une procédure disciplinaire pourra être engagée par le Directeur du Sciences Po/Institut d'Etudes Politiques auquel est rattaché le centre d'examen dans lequel la, le candidat(e) passe les épreuves, dans les conditions prévues par le code de l'éducation.

Sciences Po Strasbourg			
École	de l'Université de Strasbourg		

Point N°4 : Budget primitif 2021

Le budget prévisionnel de Sciences po Strasbourg pour 2021 s'élève au total à 1 931 946 €, dont 1 782 355 € pour le fonctionnement de l'école et 149 591 € au titre des actions Jean Monnet. La part relative au fonctionnement de l'école progresse de 11% par rapport au budget initial de l'exercice 2020.

I - Recettes

Le financement est assuré à hauteur de 8.6 % par les dotations de fonctionnement et d'investissement versées par l'Université de Strasbourg (déduction faite la contribution de Sciences Po Strasbourg aux frais de gestion et structure de l'Université d'un montant de 198 479 €), le solde étant couvert par les ressources propres de l'école (droits d'inscriptions, subventions et taxe d'apprentissage).

I.1 - Les ressources propres correspondent aux postes suivants (annexe 1):

- Droits d'inscription au titre du diplôme de Sciences Po Strasbourg: 1 069 080 €
Le montant des droits enregistrés au titre de l'exercice 2021 correspond à 2/3 des droits versés à la rentrée 2020 et à 1/3 de l'estimation de ceux qui seront versés à la rentrée 2021.
L'augmentation du montant des droits est imputable aux étudiants ayant intégré l'école suite à la première édition 2020 du concours d'entrée en 4^{ème} année.
- Concours d'entrée
 - o Droits d'inscriptions aux concours d'entrée :
 - 1^{ère} année: 135 000 € (700 candidats non boursiers et 150 boursiers)
 - 2^{ème} année : 9 600 € (50 candidats non boursiers et 10 boursiers)
 - 4^{ème} année : 55 600 € (170 candidats boursiers et 505 non boursiers)
 - o Reversement au titre de la péréquation des recettes et charges afférentes au concours commun 2021 : 43 000 €.
- Programme « Certificate of European Studies » (CES) : droits d'inscription : 1 200 €
- Préparation aux concours d'entrée à l'ENA et l'INET :
 - o Subventions de l'ENA :
 - Au titre de la Prep'ENA : 70 000 €
 - Au titre de la classe préparatoire : 22 500€
 - o Droits d'inscription : 2 800 €
- Taxe d'apprentissage attendue : 20 000 €.
- Subventions attendues au titre du programme de démocratisation PEI : 165 000 € issus :
 - du reversement de VN participation (plateforme de préparation au concours « Tremplin ») : 23 400 €
 - du Ministère de l'Education Nationale : 14 000 €

- du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : 5 000 €
 - des Rectorats des Académies de Strasbourg, Nancy-Metz, Reims: 35 000 €
 - des Conseils Généraux du 67 et du 68 : 10 000 €
 - des Villes et intercommunalités de Mulhouse, Chaumont, Troyes Champagne Métropole et Euro métropole de Strasbourg: 18 000 €
 - et de la Région Alsace : 55 000 €
- Ainsi qu'une part d'autofinancement d'un montant de 4 600 €
- Financement de l'apprentissage concernant les apprentis inscrits dans la licence professionnelle « Métiers des administrations et des Collectivités Territoriales ». Les reversements sont opérés par le CFAU
 - 952 € au titre des droits d'inscription
 - 22 203 € au titre du financement du fonctionnement de la filière en apprentissage
 - Subvention UFA (Université franco-allemande) : 12 500€ dont 9 000 € destinés aux étudiants en mobilité dans le cadre du double-diplôme franco-germanique en partenariat avec l'Université de la Viadrina. Un complément de bourse UFA versé par l'IDEX est traité sur le budget de l'université directement]
- Il s'agit du montant 2020, inscrit dans l'attente de la part de l'UFA des éléments pour 2021.

I.2 – Tarifs (annexe 2)

Les recettes sont estimées sur la base des tarifs proposés en annexe 2.

Les modifications proposées par rapport aux tarifs 2020 sont les suivantes :

- Alignement du tarif du concours spécial d'entrée en 2^{ème} année sur le tarif du concours d'entrée de 1^{ère} année.
- Extension de la possibilité d'accorder une exonération jusqu'à 100% sur demande auprès du Comité de Direction de Sciences Po Strasbourg, aux tarifs associés aux étudiants visitants hors-échanges (free movers et CES)

II – Dépenses (annexe 3)

Ces crédits ne couvrent pas certaines dépenses, financées directement par l'Université :

- les traitements des personnels fonctionnaires affectés à Sciences Po Strasbourg (6 328 251€ en 2019 / 6 115 700 € en 2018, soit + 3.5%)
- les frais de nettoyage
- les fluides des bâtiments (eau, électricité)
- la part des travaux d'entretien des bâtiments dite « du propriétaire » (travaux importants et travaux de mise en sécurité)
- les acquisitions et les abonnements de la bibliothèque

Le périmètre du budget de Sciences Po Strasbourg englobe le fonctionnement courant de l'école, une partie de la masse salariale, ainsi qu'une part de l'investissement.

II 1 - Le fonctionnement courant de l'IEP représente 691 446 €, soit 43% du budget, et recouvre les dépenses suivantes :

- Fournitures : 82 789 €

Ce poste est consacré à des achats de fournitures et de matériels non amortis : papier, toner, fournitures d'hygiène, outillage, petit mobilier, quincaillerie, fournitures administratives.

- Locations mobilières et immobilières: 55 000 €

Il s'agit de diverses locations: location de salles (Cérémonie de remise de diplôme, concours, location des copieurs, locations de stands dans les salons, utilitaires)

- Entretien et maintenance: 10 000 €

Ce poste recouvre :

- o les travaux sur les réseaux informatiques et électriques, les menuiseries, les sanitaires, la serrurerie...
- o la maintenance associée aux copieurs, aux équipements d'alarme anti-intrusion, ...

- Documentation : 4 700 €

Ces crédits sont destinés aux achats de documents notamment dans le cadre de PEI et d'abonnements de la direction.

- Honoraires et formation continue : 19 800 €

Ce poste correspond notamment aux indemnités des services civiques, des interventions de formateurs, à des prestations de traductions, à des formations externes du personnel, et des interventions de l'ITIRI (cours de langues étrangères pour 234h)

- Publicité, reprographie externe : 57 000 €

Ces crédits couvrent les dépenses de communication telles que :

- l'impression de supports à l'externe
- l'achat d'objets promotionnels
- l'achat d'espaces publicitaires

- Reprographie interne : 13 000 €. Ces crédits correspondent aux travaux de reprographie (essentiellement de nature pédagogique)

- Déplacements, missions, transports : 148 000 €

Ce poste couvre les dépenses associées aux déplacements et aux frais de mission des intervenants extérieurs, des lycéens du programme PEI, des personnels, de certains étudiants dans le cadre de leurs activités associatives

- Frais de réception : 50 000 €

Ces crédits sont destinés au financement du buffet de la cérémonie de remise des diplômes, de la restauration des préparateurs PEI lors des regroupements, de la cérémonie de rentrée de personnels, du pique-nique de rentrée des étudiants de 1^{ère} année, du repas de fin d'année des personnels, des repas des surveillants du concours, diverses pauses café.

- Téléphonie et affranchissements : 14 000 €. Il s'agit des frais d'affranchissement et de téléphonie,

- Nettoyage et gardiennage : 30 000 €. Il s'agit essentiellement des prestations de surveillance des bâtiments (rondes d'ouverture et de fermeture, contrat de télésurveillance, missions Vigipirate lors de certaines manifestations et événements) et accessoirement de prestations de nettoyage annexes (lors des concours par ex.), ainsi que les frais d'enlèvement des déchets

- Etudes / sous-traitances / assurances / cotisations / prestations de services / charges diverses : 46 000 €

Ces crédits sont destinés au financement :

- Du droit de copies
- De cotisations de l'IEP (AFSP, Club de la Presse, UAI...)
- De noms de domaines
- De postes de secours lors de certaines manifestations
- De la participation à l'entretien de la plateforme informatique Tremplin dans le cadre du programme PEI
- De la participation au financement du salaire de la coordonnatrice du réseau et de l'informaticien du réseau et des frais associés (équipement, déplacements)
- De visites organisées dans le cadre de PEI
- De stages de FLE (français langue étrangère) pour 66h
- Bourses, Subventions, gratifications de stage : 125 300 €

Ce poste comprend :

- les subventions versées aux associations :
 - o 45 000 € sont destinés aux associations étudiantes
 - o 9 000 € pour l'association des Anciens élèves
 - o Au titre de leur contribution au programme d'égalité des chances : 4 600 € pour l'association Stras'Diplomacy et 1 400 € pour l'association Bureau des Initiatives
- Les dispositifs sociaux de l'IEP :
 - o le fonds d'aide d'urgence pour 20 000 €
 - o la bourse de mobilité internationale pour 33 000 €
- les bourses de l'Université franco-allemande : 9 000€,

II 2 - Masse salariale

Le budget de Sciences Po Strasbourg supporte une partie de la masse salariale, à hauteur de 1 091 566 €

- **428 974 € correspondent à la rémunération d'activités pédagogiques :**
 - o **Corrections de copies** (Concours, Prépa ENA et PEI) : 15 600 €
 - o **Jury du concours d'entrée en 4^{ème} année** : 31 000 €
 - o le dépassement des enveloppes allouées par l'Université de Strasbourg au titre des **heures de cours et du référentiel d'activité** :
 - 272 324 €, soit 5 237 heures TD prévues pour les heures d'enseignement

Le montant total des heures dispensées à Sciences Po Strasbourg s'élève à 22 974 h TD.

Une partie de ces heures est couverte par les heures dues par les enseignants-chercheurs dont le poste est rattaché à Sciences Po Strasbourg ainsi que par des heures effectuées par d'autres EC de l'Université de Strasbourg. Ces heures représentent 11 542 h TD.

Certaines heures sont réalisées à titre gratuit : 583 h TD

Le solde des heures à financer s'élève ainsi à 10 849 h TD

Le financement du solde est partagé entre :

- une dotation de l'Université pour 5 312 h TD

- et le budget de Sciences Po Strasbourg pour 5 537 h TD :
 - o Une partie de ces heures (enseignement de langue étrangère), soit 300h est financée sur le budget de fonctionnement
 - o le solde de 5 237h apparaît ainsi sur la masse salariale, valorisé à 52 € /h, soit un total de 272 324€

L'augmentation prévue par rapport à 2020 est associée à :

- La création d'un campus virtuel destiné à proposer des enseignements en langue étrangère afin de permettre aux étudiants de la 3^{ème} année du diplôme de Sciences Po empêchés de réaliser une mobilité à l'étranger en raison de la crise sanitaire, de valider leur 3^{ème} année
- L'augmentation du nombre de groupes de conférences de méthode en 4^{ème} année, suite à la réforme du second cycle et l'accueil d'étudiants supplémentaires.

- 109 750 €, soit 2 111 heures TD sont prévues pour les activités dites du référentiel

Il s'agit des rémunérations des responsabilités de formation, des encadrements des mémoires, des charges de mission financées sur le budget de Sciences Po Strasbourg.

Le référentiel est estimé à 3 086 h TD dont 975 h sont couvertes par une dotation de l'Université.

- **662 592 € sont consacrés à la rémunération de personnels administratifs** contractuels, vacataires et fonctionnaires (titularisés dans le cadre du dispositif Sauvadet.)

Ainsi, le budget de Sciences Po Strasbourg finance directement 20 postes (dont 3 apprentis) ventilés entre différents services : Communication, Service des études, Carrières et Partenariat, Service Intérieur, soit 50% de son effectif.

La progression du budget alloué a permis la création de postes supplémentaires :

- 4.5 postes supplémentaires ont été créés en 2019 et 2020 pour accompagner la montée en charge de l'activité du service des études (au sein du bureau du diplôme, des relations internationales et afin de spécialiser un agent sur les applications de gestion) et du service Communication
- La réorganisation du service intérieur a permis de dégager un mi-temps pour venir en appui du service des ressources humaines
- 1 poste supplémentaire au sein du service des études est prévu pour 2021

Cette enveloppe couvre par ailleurs 7 347 heures de vacances prévues dans les domaines suivants :

- accompagnement des étudiants étrangers
- accompagnement des préparateurs du programme PEI
- appui en administration générale et scolarité
- missions logistiques (concours d'entrée, Journées portes ouvertes)
- accueil et surveillance du bâtiment

Une augmentation de ce poste a été budgétée notamment pour venir en appui du service de scolarité dans le cadre de la gestion des procédures d'évaluation des formations et d'organisation des examens à distance.

L'école accueille également 2 services civiques, dont l'indemnité complémentaire est à la charge du budget de fonctionnement.

Enfin, sont également prévues les surveillances du concours d'entrée pour un montant de 6 000 €

II 3 - 35 000 € sont consacrés à **l'investissement** (dont 35 000€ sur dotation de l'Université). Les crédits seront prioritairement consacrés à la jouvence des équipements informatiques.

III - Les actions Jean Monnet

La gestion de deux actions financées par des crédits de l'Union Européenne et portées par des enseignants-chercheurs de Sciences Po Strasbourg a été rattachée à l'IEP.

Un gestionnaire à temps partiel a été recruté dès 2019 (sur les crédits des actions et des crédits IDEX) pour assurer la gestion du Réseau et du Centre.

III.1 - Le Réseau

La responsabilité du réseau Jean Monnet est portée par Madame Wassenberg.

Le réseau « Frontières en mouvement : quels modèles pour l'UE ? » (Frontem) vise à l'échange de connaissances et de pratiques sur des modèles de gestion des frontières. Il s'agit de constituer un réseau de recherche et d'expertise qui lie deux champs disciplinaires jusqu'à maintenant peu connectés : celui des International Border Studies et celui des Etudes européennes. La question clé qui sera abordée par les partenaires est : face à la remise en question de l'Europe sans frontières, quels sont les modèles pour l'UE qui permettent une nouvelle approche au rôle de la frontière dans le processus de construction européenne ? L'approche est comparative à la fois du point de vue disciplinaire et géographique : 4 partenaires européens (Danemark, France-Allemagne, Roumanie, Irlande du Nord, France-Belgique) et 1 partenaire canadien (British Columbia) réunissant des chercheurs de disciplines différentes (historiens, juristes, politistes, géographes) procéderont à une analyse croisée des modèles de gestion de frontières sur place dans leurs espaces frontaliers, en associant des jeunes chercheurs et doctorants, d'une part, et des associations citoyennes, d'autre part. L'originalité du réseau est que chaque partenaire représente un espace transfrontalier donné (place-based).

Le budget total est de 300 000€, pour les 7 partenaires est de 300 000€ pour 3 ans.

Le montant des crédits ouverts en 2021 pour les actions pilotées par Mme Wassenberg est de 63 574 €.

III.2 - Le Centre Jean Monnet

La responsabilité du Centre est portée par M. Sylvain Schirmann.

Ce projet vise à créer **le premier Centre d'excellence Jean Monnet transfrontalier franco-allemand**. Rattaché à l'Institut d'études politiques (IEP) de Strasbourg, il fédèrera des chercheurs de différentes disciplines de l'Université de Strasbourg, de la Hochschule Kehl et des spécialistes de la formation continue franco-allemande de l'Euroinstitut de Kehl. Le Centre Jean Monnet transfrontalier a plusieurs vocations :

Donner une visibilité à l'enseignement sur l'Europe des partenaires de l'espace transfrontalier :

- en le fédérant via une plateforme tri-lingue (allemand français anglais) en ligne
- en ouvrant un bachelor transfrontalier et un module de formation continue transfrontalier

Impulser une recherche dynamique sur les espaces transfrontaliers et l'intégration européenne

- en fédérant l'expertise de haut niveau des chercheurs des différentes disciplines
- en organisant une série de six séminaires de recherches

Contribuer sur le site de Strasbourg et de l'espace de l'Euro-district à animer le débat sur l'Europe. :

- en s'inscrivant dans les initiatives existantes (les « Castle Talks » entre étudiants européens et américains au château de Pourtalès sur des problématiques européennes, la Semaine européenne, les Grands débats sur l'Europe de l'Université de Strasbourg, le Forum de la démocratie du Conseil de l'Europe, etc.
- par l'organisation d'un festival de géopolitique sur les espaces transfrontaliers et d'un festival de cinéma sur la frontière

Le budget du Centre s'élève à 100 000 € sur 3 ans dont 62 711 € de crédits prévus pour l'exercice 2021 destinés à :

- l'organisation de séminaires de recherche
- la publication des actes des séminaires
- la rémunération de stagiaires et d'un personnel administratif
- la mise en place d'une plateforme numérique
- l'organisation de festivals de géopolitique et de cinémas

III.3 Le projet

Le projet Jean Monnet est porté par Madame Wassenberg.

D'un budget de 52 240€ sur 2 ans, le projet consiste en l'organisation de rencontres et de débats sur le thème des « Crises Européennes et Régions frontalières ».

Les crédits ouverts en 2021 s'élèvent à 4 306 € et correspondent à une prolongation du programme accordé en raison de la crise sanitaire. Ils sont destinés au financement des « Castle Talks ».

III.4 La Chaire

La chaire Jean Monnet « Sociologie politique de la Transparence: acteurs, instruments et citoyens » est portée par Madame Michel.

La chaire a pour ambition de développer des recherches sur les différentes politiques de transparence mise en place ces dernières années par l'Union européenne ainsi que par des États membres, qu'il s'agisse de l'accès aux documents, de la publicité des financements européens, de l'encadrement du lobbying ou encore de la participation des citoyens. L'objectif est non seulement d'apprécier les conditions de leur élaboration et de leur mise en œuvre mais aussi de saisir les enjeux et les limites des différents dispositifs mis en place.

Ces travaux s'inscrivent dans la perspective originale de sociologie politique de l'Europe qui caractérise les travaux de la Strasbourg School of European Studies articulés avec des programmes d'enseignement, notamment de Master et de Doctorat.

La dotation de la chaire d'un montant de 50 000 € pour 4 ans, suite à une prolongation accordée en raison de la crise sanitaire (dont 19 000€ pour 2021) est destinée à une partie des activités des masters (PEAP, GER et SESI) ainsi que SEP et les activités liées à la chaire (séminaires, conférences, publications, vacations...).

Les administrateurs ont approuvé à l'unanimité le budget 2021 de Sciences Po ainsi que les tarifs 2021 et 2021/2022.